Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP READY-TO-USE PEROXIDE DISINFECTANT &

**CLEANER 12-QT** 

DIN ID # : 02522780

Numéro de la matière : CAPRXDC32THD

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

## Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

**transport** enregistrés.

# Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Ce produit est réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada. Les avertissements présentés ci-dessous dans cette fiche signalétique (FS) sont conformes au Règlement sur les produits dangereux de 2015 du SIMDUT (SGH, Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Les exigences sur l'étiquetage et les avertissements d'un produit réglementé en vertu du Règlement sur les aliments et drogues de Santé Canada peuvent être différents de ceux liés à la communication des dangers du SGH.

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# Aperçu des urgences

| Aspect  | liquide  |  |
|---------|----------|--|
| Couleur | incolore |  |
| Odeur   | légère   |  |

#### Classification SGH

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

### Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

# Composants dangereux

| Nom Chimique            | NoCAS     | Concentration [%] |  |
|-------------------------|-----------|-------------------|--|
| peroxyde d'hydrogene    | 7722-84-1 | >= 1 - < 5        |  |
| acide methanesulfonique | 75-75-2   | >= 1 - < 5        |  |

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes de soufre

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

# **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Des bases fortes

Oxydants forts

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants           | NoCAS     | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|----------------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| peroxyde d'hydrogene | 7722-84-1 | TWA                                | 1 ppm<br>1.4 mg/m3                                | CA AB OEL |
|                      |           | TWA                                | 1 ppm   | CA BC OEL |
|                      |           | VEMP                               | 1 ppm<br>1.4 mg/m3                                | CA QC OEL |
|                      |           | TWA                                | 1 ppm   | ACGIH     |

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

iournée de travail.

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore
Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 1 - 1.9

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité : 1.0137 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 0.98 mm2/s (25.1 °C)

# **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

Matières incompatibles : Des bases fortes

Oxydants

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une

: Les effets sont immédiats et retardés.

surexposition

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

peroxyde d'hydrogene 7722-84-1

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide methanesulfonique:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat, mâle et femelle: 649 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 1.1 - 1.4 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: > 1,000 - 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Version 1.0

Date de révision 11/16/2023

Date d'impression 04/27/2025

Remarques: Peut irriter la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques: Peut irriter les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

# Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

### **Produit:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:** 

acide methanesulfonique :

: log Pow: -2.38 (20 °C) Coefficient de partage: n-

Version 1.0 Date de révision 11/16/2023 Date d'impression 04/27/2025

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

supplémentaire

Information écologique : Donnée non disponible

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

> Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Version 1.0

Date de révision 11/16/2023

Date d'impression 04/27/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES

Canadienne.

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

#### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

| Version:           | 1.0        |
|--------------------|------------|
| Date de révision:  | 11/16/2023 |
| Date d'impression: | 04/27/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers.

Version 1.0

Date de révision 11/16/2023

Date d'impression 04/27/2025

La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.